

DOSSIER DE PRESSE *pêche loisir en Auvergne-Rhône-Alpes*
saïson 2021



La pêche, activité ... |

nature

des 4 saisons

sportive

conviviale

moderne

engagée



“

Bienvenue en Auvergne-Rhône-Alpes, région réputée pour la qualité de ses sites naturels, ses activités de plein air et son attrait touristique. Mais saviez-vous que l'Auvergne-Rhône-Alpes est également la première région halieutique de France ?

Découvrez ce loisir 100% nature, ses nombreuses vertus et ses valeurs qui ont déjà séduit plus de 230 000 pêcheurs dans la région.

Loin des idées reçues et des clichés, la pêche est une activité NATURE, DES 4 SAISONS, SPORTIVE, CONVIVIALE, MODERNE et ENGAGÉE !

”

P 2

La pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes

P 6



La pêche activité
nature

P 8



La pêche activité
des **4 saisons**

P 10



La pêche activité
sportive

P 12



La pêche activité
conviviale

P 13



La pêche activité
moderne

P 14



La pêche activité
engagée

P 16



Tout sur la saison de pêche **2021**
dans les départements

P 20

Contacts

La pêche loisir en **Auvergne-Rhône-Alpes**

Organisation, fonctionnement et caractéristiques halieutiques de la pêche de loisir.

Organisation de la pêche de loisir en France

La pêche de loisir est une activité dont la réglementation est encadrée par l'Etat, sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Son organisation et sa gestion sont confiées aux structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL).

Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, les structures associatives de pêche sont régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

Ces ASSOCIATIONS LOI 1901 sont chargées de missions d'intérêt général relatives à :

- La gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- Le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Le RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN FRANCE est composé de :

- 3 700 AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques) ;
- 94 fédérations départementales ;
- 12 associations régionales dont l'ARPARA (Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- 10 associations de protection des poissons migrateurs ;
- 6 unions de bassin ;
- 1 Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Chacune de ces instances déploie à son niveau géographique et administratif la politique de développement de la pêche de loisir et de protection du milieu aquatique selon les orientations, les enjeux et aux côtés d'acteurs locaux.

Fonctionnement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes

Les pêcheurs sont représentés par 394 AAPPMA, 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique et l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA).

Cette dernière regroupe les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les associations de protection des poissons migrateurs MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs).

L'association régionale (ARPARA) est agréée pour la PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE. À ce titre elle peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

Les principales missions de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)

- Mener actions et partenariats en faveur de la protection de la biodiversité et du milieu aquatique.
- Promouvoir et développer la pêche de loisir.

En partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et ses structures membres mènent un « Plan Pêche et Milieu Aquatique » depuis 2017, en faveur de la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique et de la valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

- Représenter les structures associatives de la pêche de loisirs dans les instances de gouvernance régionale dans le but de défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la pêche de loisir associative.

L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision telles que le Comité Régional de la Biodiversité ou le Comité de Massifs du Massif Central. Elle prononce également plusieurs avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets en lien avec l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu aquatique.

- Déployer des actions d'information, de communication et de promotion de la pêche de loisir.
- Animer le réseau des structures adhérentes et assurer un appui technique dans leurs actions de connaissance, suivi, restauration, communication, expertise technique et juridique.



Carte de pêche et réglementation

L'achat d'une carte de pêche est obligatoire pour pratiquer la pêche de loisir en eau douce.

- Elle ouvre le droit d'accéder à la pratique de la pêche de loisir et aux sites de pêche, loués par les structures associatives de pêche à l'Etat ou à des propriétaires riverains.
- Elle autorise le prélèvement d'espèces sous réserve de respecter la réglementation en vigueur concernant la taille, le quota et la période de pêche des espèces.

Organisation, fonctionnement, et caractéristiques halieutiques de la pêche de loisir (suite)

• Elle impose au pêcheur le respect d'une réglementation propre au site de pêche qui encadre l'acte de pêche dans un souci de protection des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole.

Plusieurs cartes sont proposées (tarifs à titre indicatif) :

- carte annuelle personne majeure inter-fédérale (100€),
- carte annuelle personne majeure départementale (77€ à 81€),
- carte hebdomadaire (33€),
- carte journalière (11€ à 14€),
- carte découverte femme (35€),
- carte personne mineure (21€),
- carte découverte -12 ans (6€).



Grâce à une partie de l'argent, (issu de l'achat d'une carte de pêche, sous forme de cotisations reversées aux structures associatives de pêche, ou de redevance aux Agences de l'eau) le pêcheur soutient directement les actions pour le développement du loisir pêche et la protection du milieu aquatique de son territoire. Il contribue également à l'emploi de plus de 1 000 salariés œuvrant pour l'intérêt de la pêche, de ses pratiquants et du milieu aquatique.

La pêche est le seul loisir qui réinvestisse l'argent des cotisations de ses adhérents pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité aquatique.

Caractéristiques et richesses halieutiques en région Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis les lacs de montagne des Alpes ou du Massif Central, en passant par les plateaux du Cantal ou de la Haute-Loire, des plaines de l'Allier ou de la Loire, jusque dans les grandes rivières et les fleuves de la vallée du Rhône, la pêche permet de (re)découvrir les lieux naturels les plus emblématiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes ! Destination privilégiée pour la pratique de la pêche de loisir en eau douce, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'impose comme la première région halieutique de France.

Grâce à la diversité des 12 départements de la région et aux efforts de développement de la pêche de loisir menés par les structures associatives de pêche, en termes d'accès et d'animation de sites de pêche, la région Auvergne-Rhône-Alpes regorge de nombreux lieux de pêche adaptés à tous les profils de pêcheur.



Le territoire halieutique de la région Auvergne-Rhône-Alpes se compose de :

- Plus de 49 000 km de rivières, torrents et ruisseaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories en gestion ;
- Plus de 600 plans d'eau, lacs, étangs et retenues en gestion ;
- Des rivières emblématiques comme l'Allier, réputée pour sa naturalité ou la Saône réputée pour la pêche aux carnassiers ;
- 2 fleuves importants : la Loire, plus long fleuve de France et le Rhône, fleuve d'Europe long de 812 km ;
- Des lacs de montagne perchés à plus de 1 000 m d'altitude ;
- Des grands lacs alpins comme le Bourget en Savoie (plus grand lac naturel de France) ou le lac Léman en Haute-Savoie, le plus grand lac alpin d'Europe centrale.

Diversité des milieux & des espèces

Cette diversité de milieux donne accès à une diversité d'espèces piscicoles réparties entre les zones d'altitude, les lacs et torrents de montagne où l'eau est vive et plus froide, jusque dans les plaines où les poissons évoluent dans des eaux plus lentes et plus chaudes.

Les techniques de pêche doivent être adaptées et respecter les sites de pêche et les poissons dont le comportement évolue et change selon les particularités biologiques de l'espèce, écologiques et climatiques.

La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite des espèces piscicoles emblématiques et rares. La truite fario et le brochet sont bien présents dans l'ensemble des départements. Des espèces plus rares sont également présentes telles que le saumon dans la rivière Allier qui traverse l'Auvergne ou encore l'omble de fontaine, la truite lacustre, le lavaret et le cristivomer dans les départements alpins. Les nombreux lacs, étangs et plans d'eau de la région permettent de trouver des petits poissons blancs, tout comme des poissons plus imposants à l'image du chevesne ou de la carpe.

Des offres de pêche pour tous & labellisées

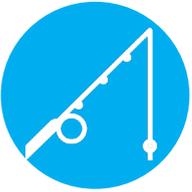
Les offres de pêche permettent de découvrir et de pratiquer la pêche dans les meilleures conditions. Les parcours de pêche labellisés « Famille », « Découverte » ou « Passion » et les hébergements qualifiés pêche (développés par les structures associatives de pêche en partenariat avec les collectivités et les opérateurs touristiques locaux) permettent une expérience et un accueil de qualité, qui s'adapte aux profils et aux attentes des pêcheurs (débutants ou expérimentés) et de leur entourage.

Aménagements spécifiques, accessibilité, animations, entretien et information sur la gestion piscicole sont proposés aux novices dans le but de leur offrir un accès au loisir optimal et de faciliter leurs premières expériences de pêche. Pour celles et ceux qui souhaitent un séjour plus sportif, des parcours confirmés sauront aussi répondre à leurs besoins tout en garantissant la sécurité et la qualité des sites de pêche.

Chiffres clés sur la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes :



+ de **230 000**
pêcheurs en 2019
/ 1,4 millions en France



1 Association Régionale
12 Fédérations
départementales de pêche

Près de **400** A.A.P.P.M.A
(Associations locales Agréées pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de
protection des poissons
migrateurs / MRM et LOGRAMI



+ de **49 000**
kilomètres de cours d'eau
en gestion

+ de **600** plans
d'eau, lacs de plaine et
de montagne, retenues,
étangs... en gestion



+ de **30** parcours de
pêche labellisés «famille»,
«découverte» ou «passion»



+ de **60**
hébergements
pêche qualifiés



Environ **300 millions** d'euros d'impact
économique par an ⁽¹⁾ / 2 milliards d'euros en France ⁽²⁾

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2017)

(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)



La pêche activité *nature*



La pêche de loisir, une activité en lien direct avec la nature

Activité de plein air par excellence, la pêche de loisir en eau douce est une véritable immersion dans la nature, de la plus familière à la plus sauvage.

« La détente et le plaisir sont la deuxième source de motivation pour pratiquer une activité outdoor » (1).



© Laurent MADELON - FNPF

À l'heure où les individus sont à la recherche de lien avec la nature et de pratiques plus respectueuses de l'environnement, la pêche, au contact des éléments, procure de nombreuses vertus. La beauté des spots de pêche en pleine nature est l'occasion de se ressourcer et de profiter du calme de ces sites dont la contemplation est source de détente et d'un sentiment de bien-être.

Pour certaines personnes, la pêche peut avoir un impact positif sur la santé. Des stages de pêche sont d'ailleurs proposés à des publics de personnes âgées ou des publics porteurs de déficiences mentales ou physiques, dans le but de favoriser une activité physique en pleine nature et solliciter une action psychomotrice bénéfique.

Enfin, la pêche mobilise beaucoup de patience et de concentration, des qualités qui permettent à tout à chacun de déconnecter avec un quotidien effréné et de se vider l'esprit.



© FDAAPPMA 42

(1) <https://www.sportsdenature.gouv.fr/data/userfiles/journees-techniques/jt13/jt13-sports-et-loisirs-univlyon.pdf>

(2) <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/profil-et-attentes-des-clienteles-outdoor>

Pêcher, c'est partir à la découverte !

La pêche est une activité itinérante qui permet de partir, au fil de l'eau, à la découverte de nouveaux lieux et paysages, souvent à seulement quelques kilomètres de chez soi. Pour quelques heures, toute une journée ou lors d'un séjour, la pêche est l'occasion d'explorer la diversité et la richesse des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de ses 12 départements. Des sites qui offrent d'ailleurs de nombreuses autres activités à pratiquer.

« Le cadre naturel et les paysages sont le 1^{er} critère de choix de la destination outdoor » (2) ; « 55% des touristes souhaitent être en liberté en pleine nature » (3)



© FDAAPPMA 01

Une pratique soucieuse de l'environnement

L'intérêt de la population pour l'environnement est de plus en plus accrue (notamment chez les 18-24 ans), au point que plus de la moitié des français ont modifié leur comportement dans ce sens en 2019 (5) (6). En rapport direct avec le vivant, la pêche est une activité qui recrée du lien avec l'environnement et la biodiversité.

« 83% des Français estiment que la préservation de la biodiversité devrait être une priorité du gouvernement » (4).

La pratique de la pêche, poussée par une forte curiosité, nécessite de comprendre le fonctionnement de l'écosystème aquatique, le cycle biologique des espèces et les interactions entre les espèces vivantes, la qualité du milieu aquatique et les variations climatiques ou hydrologiques. Pêcher, c'est ainsi pratiquer une activité soucieuse de la préservation de l'environnement.

(3) <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/res/aa945968222d166863b1b313b247042b2e54931a.pdf>

(4) Le rapport des Français à la nature | Fête de la Nature (fetedelanature.com)

(5) <https://fr.statista.com/statistiques/1062526/interet-francais-enjeux-ecologiques/>

(6) https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-lecologie/août-2019

La pêche activité *des* *4 saisons*



La pêche est une activité qui se pratique toute l'année, au gré des 4 saisons. Printemps, été, automne et hiver, la pêche s'exerce dans des conditions différentes et nécessite que le pêcheur s'adapte et respecte les variations climatiques, biologiques des espèces ainsi qu'à la situation hydrologique des milieux. Autant de facteurs qui déterminent et règlementent le mode et les pratiques de pêche, l'identification des lieux de pêche ainsi que l'approche du poisson par le pêcheur.

La carte de pêche s'adapte également à une pratique saisonnière en proposant des tarifs différenciés pour une carte annuelle, hebdomadaire ou journalière.

Pêcher au printemps

À la sortie de l'hiver, le printemps sonne comme le réveil de la nature. Cette saison forte pour la pêche est marquée par deux ouvertures, celle de la pêche de la truite dans les eaux de 1^{ère} catégorie en mars, et celle de la pêche du brochet dans les eaux de 2^{ème} catégorie en avril (voir page 18). À ces périodes, ces deux espèces ont fini leur cycle de reproduction et de ponte de leurs œufs.

La météorologie capricieuse du printemps impose au pêcheur de préparer ses sorties en tenant compte des alternances de pluies, de journées ensoleillées et de la fonte des neiges. Si la neige, encore bien présente en montagne à cette période, rend les lacs d'altitude encore peu accessibles, sa fonte peut entraîner l'augmentation du débit et un refroidissement des cours d'eau qui ont un impact sur le comportement des espèces. Alors que les carnassiers fréquenteront plus facilement les berges, les salmonidés auront tendance à être moins actifs.

La pêche au printemps mêle ainsi impatience pour les pêcheurs heureux de retrouver la nature et persévérance pour évoluer dans un environnement encore endormi.



© Laurent MADELON - FNPF

Pêcher en été

La période estivale est certainement la période la plus attrayante pour pratiquer la pêche de loisir. Souvent associée aux vacances, la pêche en été est l'occasion des premières prises en famille. Pratiquer la pêche de loisir à cette période permet aussi de s'aventurer plus loin que d'habitude pour découvrir d'autres territoires et sites de

pêche lors d'un séjour. En été, les structures associatives de pêche proposent de nombreuses animations en partenariat avec les sites et les opérateurs touristiques afin de faire découvrir cette activité grand public.

Cependant cette période nécessite d'être vigilant sur plusieurs aspects. Tout d'abord, il est préférable de pêcher en dehors des heures où le soleil est au plus haut, d'une part par sécurité, et d'autre part parce que les espèces ne sont pas très actives à ces heures. Ensuite, les fortes chaleurs ont un impact considérable sur le milieu et les espèces. Certains poissons comme la truite fario ne supportent pas une température de l'eau qui excède 23°C. Le niveau hydrologique peut également drastiquement diminuer en cas de sécheresse provoquée par une période de canicule. Dans ce contexte, il convient de respecter le milieu en s'orientant vers des sites assurant de bonnes conditions et réduire les prélèvements afin de préserver la ressource.



© FDAAPMA 43

Pêcher en automne

À l'approche de l'hiver, l'automne est la saison où la température diminue autant en extérieur que dans l'eau. Les journées sont également de plus en plus courtes et l'effervescence de l'été s'étirole peu à peu. Malgré un temps devenant progressivement nuageux, pluvieux, venteux, voire neigeux, l'automne offre encore de belles et douces journées jusqu'au mois d'octobre. Alors que la fermeture de la pêche de la truite et de l'ombre commun survient à cette période, la pêche des carnassiers et autres cyprinidés se poursuit.

Pêche en hiver

Non, l'hiver n'est pas une période morte pour la pêche. Elle représente même les dernières occasions de profiter de la nature et de la pêche du brochet, jusqu'à fin janvier, avant de rentrer dans un mois de février très calme pour la pêche. En effet, jusqu'à l'ouverture de la pêche de la truite au mois de mars avec le passage au printemps, les conditions météorologiques et l'activité des espèces aquatiques rendent la pêche moins favorable. Cependant, cette période de trêve permet au pêcheur de réparer, renouveler, compléter son matériel et préparer la prochaine saison !

La pêche activité *sportive*



Sans surprise, le cadre préféré des français pour faire du sport est le plein air, il a même tendance à attirer des personnes qui ne pratiquent pas d'activité sportive (1). Loin de l'image traditionnelle qu'elle peut véhiculer, la pêche est une activité qui peut se révéler surprenante en mobilisant beaucoup de ressources dans le cadre d'une pratique plus sportive.



© Laurent MADELON - FNPF

La pêche, une activité physique

Avec des sites de pêche parfois difficiles d'accès, dans des gorges escarpées, des cours d'eau ou plan d'eau reculés, des milieux très dynamiques tels que les torrents ou encore dans des postes de pêche uniquement accessibles par la force des palmes en float-tube, la pêche fait appel à une bonne condition physique. Elle requiert également une bonne technicité pour œuvrer dans ces milieux où les poissons sont plus difficiles à atteindre.

Après avoir parcouru à pied entre deux à cinq kilomètres en moyenne, le temps de pêche peut durer, quant à lui, de 3 heures pour les salmonidés à 5 heures pour les carnassiers, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. À cette endurance, il faut ajouter une certaine force pour ramener le long de la berge des espèces dont le poids peut varier entre 2 à 150 kilos selon les espèces !



© Bruno CALENDINI - stunionature.com - FDAAPPM07

Persevéance et dépassement de soi

La pêche peut également mobiliser des qualités que l'on retrouve chez les plus grands sportifs : la recherche de performance, le dépassement de soi, la concentration et la persévérance. D'ailleurs, certains pêcheurs amateurs pratiquent la pêche en compétition en intégrant la Fédération Française des Pêches Sportives. Lors de championnats nationaux, voire internationaux, ces passionnés se confrontent à une véritable préparation pour perfectionner leur technique ainsi que leur connaissance du milieu et du matériel afin d'exceller dans leur discipline.

Chaque effort produit lors d'une sortie de pêche est récompensé par le réconfort que peut procurer la pêche en termes de sensations, d'émotions et d'expérience vécue dans un cadre paysager unique !



© FDAAPPM03

(1) Le cadre préféré des Français pour faire du sport est le plein air (Les carnets de l'ingénierie 10, Tendances et innovations touristiques 2020, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme).

La pêche activité conviviale

Cette activité intergénérationnelle est source de transmission, d'apprentissage de valeurs et de partage de moments conviviaux. Le cadre familial est le premier lieu d'apprentissage de la pêche, pratique très souvent initiée par un parent ou un grand-parent.

La pêche est une activité accessible à tous qui peut se pratiquer avec peu de matériel pour les premières prises. Cependant, si elle peut s'apprendre en autonomie, elle nécessite souvent d'être accompagnée pour ne pas se perdre dans le choix du matériel de pêche,

se perfectionner et expérimenter d'autres techniques de pêche. Et quels meilleurs conseils que ceux d'un membre de sa famille ou d'un ami qui prend, d'une part plaisir à transmettre ses connaissances et d'autres part à trouver dans son « élève », un compagnon avec qui partager ses sorties de pêche ?

Au-delà des pêcheurs solitaires, les sorties de pêche sont de véritables moments de partage qui accueillent des scènes ludiques et fortes en émotions.



© FDAAPPMA 26



© FDAAPPMA 03

La pêche activité moderne

Il est temps de casser les stéréotypes. Le profil du pêcheur a évolué. Il s'ouvre et se décline désormais pour toutes les générations. La pêche est devenue une activité moderne, dynamique et innovante, également pratiquée par des jeunes actifs, des femmes et qui attire les plus jeunes.

De nouvelles pratiques de la pêche

Depuis quelques années, les villes traversées par des cours d'eau voient l'apparition de la pêche urbaine. Son principe ? pêcher en pleine ville depuis les berges du Rhône à Lyon par exemple. Notamment pratiquée par des étudiants et des jeunes actifs, à la pause déjeuner, après les heures de travail ou sur leur temps libre, cette pratique véhicule l'image d'une pêche citadine, dynamique et accessible.

La pêche, une activité innovante

La pêche c'est également un réseau de marques et de fabricants qui développent du matériel, des équipements ou encore des applications mobiles pour répondre à toutes les attentes des pêcheurs. Toutes ces innovations sont à la pointe de la technologie et des tendances actuelles pour améliorer les conditions et techniques de pêche.

Enfin, l'univers de la pêche n'échappe pas à la digitalisation et à l'ère des réseaux sociaux. C'est aujourd'hui toute une communauté qui s'exprime et partage ses expériences de pêche à travers la publication de photos, de vidéos ou encore d'articles et de tutoriels sur des blogs. Les influenceurs ont également fait leur apparition dans le milieu de la pêche de loisir avec des chaînes Youtube suivies par 5 à 100 000 abonnés et dédiées à la découverte de sites de pêche, l'essai de matériel ou la pratique de différentes techniques.





La pêche
activité
engagée

La pêche n'est pas seulement un loisir, c'est aussi tout un réseau d'associations, de bénévoles et de salariés qui œuvrent pour la préservation du milieu aquatique.

Chaque pêcheur soutient ces actions d'intérêt général grâce à la cotisation issue de l'achat de sa carte de pêche.

La pêche de loisir est une activité dont la réglementation est encadrée par l'Etat (sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire). Son organisation et sa gestion sont confiées aux structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL).



© FDAAPPMA 15

Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, les structures associatives de pêche sont régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

Associations de loi 1901, elles sont chargées de missions d'intérêt général relatives à :

- La gestion, la protection, la surveillance et la valorisation du milieu aquatique et du patrimoine piscicole ;
- Le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable.



© FDAAPPMA 42

Outre leur mission de développement du loisir pêche comprenant des actions de gestion, d'entretien et d'aménagement des sites de pêche, la proposition d'animations de découverte de la pêche ou encore la mise en place de partenariats avec les acteurs touristiques locaux, les SAAPL sont agréées au titre de la protection de l'environnement.

Grâce à leurs compétences en hydrobiologie, génie civil, écologie, leurs expertises techniques et scientifiques, leurs connaissances des obligations réglementaires, du terrain et des acteurs locaux, elles ont toute la légitimité pour mener et porter des actions en faveur de la protection des espèces et du milieu aquatique mais aussi au service des pêcheurs et des riverains.

Elles sont également reconnues par les institutions (OFB, Agences de l'eau, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL, DDT, intercommunalités, syndicats de rivières...) comme de véritables partenaires qu'elles accompagnent pour porter des projets visant à atteindre les objectifs de reconquête de la biodiversité et de la qualité des eaux, traduits réglementairement dans la Directive Cadre sur l'eau (2000), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006), la Loi Biodiversité (2016), et le code de l'environnement.

Pour ce faire, les SAAPL intègrent les programmes d'actions publics (Contrats territoriaux), les outils de planification (SAGE) et les instances de concertation et de décision de leur territoire qui leur permettent de participer au débat environnemental et d'agir en faveur de la restauration, de la représentation et de la défense des espèces et du milieu aquatique.



© FDAAPPMA 42

En 2019, les 12 fédérations départementales de pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont :

- Restauré plus de 20 kms de cours d'eau et 45 frayères (zones de reproduction pour les poissons) ;
- Supprimé ou aménagé 23 obstacles (seuils, barrages) à la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments ;
- Réalisé plus de 600 pêches d'inventaire ou de sauvetage ;
- Produit plus de 160 études scientifiques sur l'évolution des peuplements piscicoles ;
- Constaté et dénoncé plus de 130 pollutions de différentes natures ;
- Sensibilisé plus de 7000 élèves au fonctionnement et à la biodiversité du milieu aquatique.

Tout sur la saison de pêche 2021 dans les départements



© Laurent MADELON - FNPF

L'AIN est l'une des destinations les plus fréquentées de la région pour la pêche de loisir en eau douce. Plus de 2 000 km de cours d'eau et 50 plans d'eau dans un département qui possède de nombreux lieux de pêche.
+ d'infos : www.federation-peche-ain.com

DANS L'ALLIER, la fédération départementale se mobilise autour de 3 grands rendez-vous :

- **Accessibilité et sécurité des pêcheurs avec la création d'une rampe de mise à l'eau sur le plan d'eau de Saint Clément.** Ce lieu privilégié pour la pratique de la pêche des poissons carnassiers en bateau est aussi labellisé parcours « famille ». Le classement en tant que Grand Lac Intérieur de Montagne du plan d'eau de Saint Clément lui confère une réglementation particulière qui permet la pêche des poissons carnassiers toute l'année.

- **Des partenariats avec les offices de tourisme** de Val de Sioule, du Pays de Lapalisse et de Vichy : cet été ces sites touristiques de l'Allier proposent un programme d'animations pêche pour tous les publics débutants et pratiquants confirmés désirant découvrir de nouvelles techniques. Pêche au coup, aux leurres, à la mouche ou en float-tube mais également pêche des écrevisses exotiques sont proposées en juillet et août 2021.

- **Un programme riche en manifestations**

2^{ème} édition du concours float-tube sur le plan d'eau de Vieure, le 16 octobre ; 4^{ème} édition du concours de pêche au coup fédéral au carpodrome de Rocles, le 19 juin ; événement Université Pêche 03 avec conférences gratuites « Un poisson - une technique - un territoire », animées par le moniteur guide de pêche de la fédération.
+ d'infos : www.federation-peche-allier.fr

EN ARDÈCHE, les nombreuses possibilités de pêche et d'émerveillement se confirment. Pour les pêcheurs débutants, amateurs ou confirmés, amoureux de la nature, l'activité va se décliner autour de quatre grandes nouveautés : **ouverture du site du réservoir du Lac de Veron**

à Saint Agrève (centre de pêche et découverte du milieu aquatique) avec pêche à la mouche en période hivernale et pêche en famille en période estivale ; **parcours no-kill toutes techniques sur la Drobie** ; parcours en gestion raisonnée toutes techniques de pêche sur l'Ardèche ; modification de la taille minimale de capture du Sandre (de 40 cm à 50 cm).
+ d'infos : www.peche-ardeche.com

DANS LE CANTAL, la fédération départementale décline la pratique de la pêche en pleine nature sur le plus grand volcan d'Europe. Les **ateliers Pêche Nature** s'ouvrent à tous : adolescents, adultes et une offre estivale riche en découverte pour les vacanciers. Et à ne pas manquer, le **1^{er} Open Flot Tube «Volcan Cantal» en 2021**. Un rendez-vous pêche, nature, sport et convivialité en 4 manches : 6 juin au plan d'eau de Mauriac - pêche salmonidés / 4 juillet au lac de St Etienne Cantalès - pêche carnassiers / 19 septembre au lac de Lanau - pêche carnassiers / 10 octobre au lac de La Crégut - pêche carnassiers.

Place à la détente et au loisir pêche dans le Cantal !

+ d'infos : www.cantal-peche.com

LA DRÔME et ses paysages à la fois vallonnés, verdoyants, provençaux ou marqués de gorges encaissées et de falaises, bénéficie d'une offre halieutique variée. Le projet phare pour 2021 porté par la fédération départementale verra l'**amélioration de l'accessibilité à la pêche sur la rivière Isère**. Ces aménagements consisteront à la réalisation de 50 postes de pêche, 55 places de stationnement, 6 postes de pêche à Mobilité Réduite, une mise à l'eau bateaux, la création des accès et cheminements ouvrant un secteur de pêche du bord sur plus de 2 kms et 6 sites différents. Ces sites sont actuellement inaccessibles à l'activité pêche. Un projet, rendu possible grâce à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et E D F, qui apportera un plus pour le développement de la pratique et du tourisme pêche en Drôme.

+ d'infos : www.drome.federationpeche.fr

Tout sur la saison de pêche 2021... dans les départements (suite)

EN ISÈRE, la fédération départementale rend la pêche de loisir accessible à tous les publics avec des [demi-journées de découverte et d'initiation aux techniques de pêche](#) dans une ambiance conviviale : pêche du géant d'eau douce, carpe, carnassiers, salmonidés aux leurres, truite en lac de montagne et enfin des journées pêche en famille au coup! Seul, en groupe ou en famille, débutants ou confirmés, la découverte de la pêche se décline aux côtés d'animateurs passionnés diplômés. + d'infos et inscriptions gratuites :

www.pecche-isere.com ou mail : animation@pecche-isere.com

DANS LA LOIRE, territoire de plaines et de moyennes montagnes, la pêche à la truite arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie piscicole se prolonge sur toute l'année. Cette pratique, règlementée, fixe à trois truites le nombre de prise. De plus, pour la pêche à la carpe sur les plans d'eau touristiques et autorisant la pêche de la carpe de nuit, la remise à l'eau est obligatoire.

+ d'infos : www.pecche42.fr

EN HAUTE-LOIRE, territoire de moyenne montagne et du mythique saumon atlantique, le département regorge de lieux privilégiés pour la pêche des poissons sauvages dans un cadre naturel préservé. Côté nouveautés, le [plan d'eau du Pechay à Costaros est accessible avec une carte de pêche départementale](#) (ou vignette réciprocaire). À noter que les [conditions d'accès et réglementation évoluent au lac du Bouchet](#) pour une gestion simplifiée. Enfin, cet automne le [parcours de «Trophée» sur la Loire à Coubon](#) devrait être reconduit.

+ d'infos : www.pecchehauteloire.fr

DANS LE PUY-DE-DÔME, entre montagnes et vallées, la fédération départementale annonce une année pêche prometteuse :

- [Gestion du site pêche au Lac de Servières](#) (classé en Espace Naturel Sensible), propriété du Département du Puy-de-Dôme. Le site est soumis à un accès règlementé (option d'accès journalière, hebdomadaire...) en plus de la carte de pêche fédérale.

- [Pour les carpistes, la pêche de la carpe de nuit sera accessible sur la quasi totalité de la rivière Allier](#). (voir détail lots accessibles et réglementation auprès de la fédération) avec des centaines de nouveaux spots. La population de carpes sur l'Allier bénéficie d'une progression croissante.

- [Guidage pêche gratuit](#) : les guides de pêche partenaires de la fédération seront mobilisés pendant 8 journées en mai et juin pour faire découvrir ou progresser les adhérents des AAPPMA du Puy-de-Dôme sur les techniques de pêche de la truite en eaux vives. (inscription via application).

+ d'infos : www.pecche63.com

DANS LE RHÔNE, depuis quelques années, la pêche du brochet est scrupuleusement préservée par une réglementation qui a instauré une fenêtre de capture pour le brochet. 2021 marquera également un tournant dans la réglementation de la pêche, avec l'[expérimentation d'une nouvelle fenêtre de capture qui concerne cette fois-ci le sandre sur la Saône \(40/60 cm\)](#). Encore une mesure inédite en France. Côté sensibilisation et découverte de la pêche, une [nouvelle option pêche au sein du collège de Chassieu](#) (près de Lyon) est mise en place tous les mercredis après-midi. Une douzaine d'élèves découvrent ainsi les différentes techniques de pêche et les aspects de protection des milieux aquatiques avec des visites d'installation liées à la qualité de l'eau : station d'épuration, usine des eaux...

+ d'infos : www.pecche69.fr

EN SAVOIE, la pêche de loisir se pratique au cœur d'un territoire alpin entre lacs et montagnes. Le renforcement et la diversification de l'offre halieutique est une priorité pour la fédération départementale. En 2021, des travaux seront engagés à l'automne sur le [plan d'eau de Barouchat pour son réaménagement et la réalisation d'infrastructures destinées à l'éducation à l'environnement et à la découverte de la pêche](#). Issus d'une étude projet lancée depuis 2019, ces aménagements débiteront par la construction d'une grange batelière. Un important travail est également mené à l'échelle du département, pour la [remise à niveau et la labellisation en parcours « Passion »](#) d'une dizaine de « Parcours Pêche de Savoie » existants ou pour la création de parcours « Famille » accessibles à tous.

+ d'infos : www.savoipecche.com

EN HAUTE-SAVOIE, la fédération départementale réalise un [parcours didactique au bord du Foron de Fillinges](#), en partenariat avec la commune de Fillinges et la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Savoie. Ce parcours, accessible à tous, propose une promenade le long du Foron qui permettra d'appréhender les différents aspects liés à la rivière : faune, flore, cycle de l'eau, pollution, préservation du milieu naturel. Dédié à l'éducation à l'environnement (Ateliers Pêche Nature, scolaires, centres de loisirs...), [le parcours se veut ludique afin de faire naître ou consolider une conscience éco-citoyenne](#). La partie de cours d'eau située le long de ce parcours sera réservée aux animations et à l'initiation pêche des enfants.

+ d'infos : www.pecchehautesavoie.com

Coup d'oeil sur les grandes dates de la saison de pêche **2021**



15 décembre 2020

Début de la saison halieutique



13 mars 2021

Ouverture de la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie



24 avril 2021

Ouverture de la pêche du brochet en 2^{ème} catégorie

19 septembre 2021

Fermeture de la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie, sauf en Isère, Savoie et Haute-Savoie (prolongation jusqu'au 10 octobre inclus)

31 décembre 2021

Fermeture annuelle de la pêche du brochet en 2^{ème} catégorie

La pêche de loisir peut s'exercer dans deux catégories de milieux :

- les eaux de 1^{ère} catégorie (principalement peuplées de salmonidés);
- les eaux de 2^{ème} catégorie (autres cours d'eau, canaux et plans d'eau).

La pêche dans les eaux de 1^{ère} catégorie est autorisée du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre. La pêche dans les eaux de 2^{ème} catégorie est autorisée toute l'année. Cependant, certaines espèces bénéficient de périodes de pêche spécifiques afin de préserver leur cycle biologique et leurs populations.

Des quotas, des tailles légales de captures et des modes de pêche viennent ainsi renforcer la réglementation qui encadre la pratique de la pêche de loisir en eau douce. Chaque département applique ainsi une réglementation adaptée aux contraintes et aux spécificités de son territoire.



Coup d'oeil sur les grandes dates de la saison de pêche **2021** (suite)



Entre le 3 avril et le 5 juin 2021

Ouverture de la pêche en lacs de montagne à plus de 1500 mètres d'altitude (Isère, Savoie, Haute-Savoie)



15 mai 2021

Ouverture de la pêche de l'ombre commun en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

10 octobre 2021

Fermeture de la pêche en lacs de montagne

19 septembre 2021

Fermeture de la pêche de l'ombre en 1^{ère} catégorie sauf en Isère et Savoie (prolongation jusqu'au 10 octobre inclus)

31 décembre 2021

Fermeture de la pêche de l'ombre en 2^{ème} catégorie



Nous contacter :

Association Régionale de Pêche et de protection du milieu
aquatique Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)

04.72.18.56.01

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr



Fédération de pêche de l'Ain
04.74.22.38.38
www.federation-peche-ain.com



Fédération de pêche de la Loire
04.77.02.20.00
www.federationpeche42.fr



Fédération de pêche de l'Allier
04.70.47.51.55
www.federation-peche-allier.fr



Fédération de pêche de Haute-Loire
04.71.09.09.44
www.pechehauteloire.fr



Fédération de pêche de l'Ardèche
04.75.37.09.68
www.peche-ardeche.com



Fédération de pêche du Puy-de-Dôme
04.73.92.56.29
www.peche63.com



Fédération de pêche du Cantal
04.71.48.19.25
www.cantal-peche.com



Fédération de pêche du Rhône et
de la Métropole de Lyon
04.72.18.01.80
www.peche69.fr



Fédération de pêche de la Drôme
04.75.78.14.40
www.drome.federationpeche.fr



Fédération de pêche de Savoie
04.79.85.89.36
www.savoiepeche.com



Fédération de pêche de l'Isère
04.76.31.06.00
www.peche-isere.com



Fédération de pêche de Haute-Savoie
04.50.46.87.55
www.pechehautsavoie.com



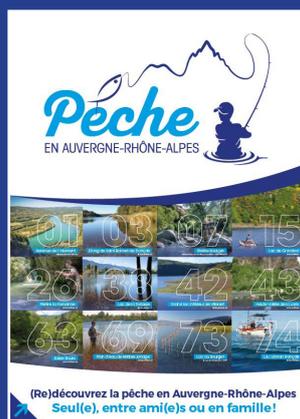
Peche

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



En savoir plus :

●
Guide « Je (re)
découvre la pêche en
Auvergne-Rhône-Alpes »



●
Dossier de presse
« Missions des
structures associatives
agrées pour la
pêche de loisir en
Auvergne-Rhône-
Alpes »

